



Prévention et gestion des pratiques addictives au travail

Détecter les pratiques addictives et se prémunir contre les risques qu'elles représentent afin d'agir en prévention.

OBJECTIFS :

- 1/ Identifier les pratiques addictives à risque en entreprise
- 2/ Comprendre les moyens d'action et de prévention que l'entreprise peut mettre en œuvre
- 3/ Identifier les points clés de gestion d'une procédure d'urgence

PUBLIC :

Fonction ressources humaines et prévention sécurité, dirigeant d'entreprise.



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PREREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail.



PROGRAMME :

Introduction et définition (1h) :

- Addictions et pratiques addictives,
- Dépendance,
- Substances psychoactives licites et illicites.

La gestion des pratiques addictives en milieu de travail : focus sur l'alcool (2h), les stupéfiants (1,5h) et le tabagisme (0,5h) :

- Textes de référence et apports de la jurisprudence,
- Etat d'ivresse, postes de sécurité, flagrant délit,
- Pratiques des contrôles : valeurs réglementaires, moyens de contrôle, modalités de contestation,
- Sanctions,
- Règlement intérieur.

Prévention des pratiques addictives en milieu de travail (1h) :

- Proposition d'une démarche active de prévention.

Procédure d'urgence : gestion d'un salarié sous l'emprise d'une substance psychoactive (1h).

Méthode et moyens pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et exercices avec échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.